

Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Créer notre avenir durable



Décembre 2008

Protéger notre environnement.



L'Ontario réagit au changement climatique.

Confrontés à la réalité du changement climatique planétaire, les gouvernements doivent faire un choix aujourd'hui : ne rien faire ou accepter la transition vers un avenir vert où l'on émettra peu de carbone.

L'Ontario choisit d'être un leader – et nous avons un plan. Lancé par le premier ministre Dalton McGuinty en juin 2007, le **Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique** (plan d'action Ontario vert) fixe des objectifs ambitieux mais réalisables de réduction des gaz à effet de serre (GES) :

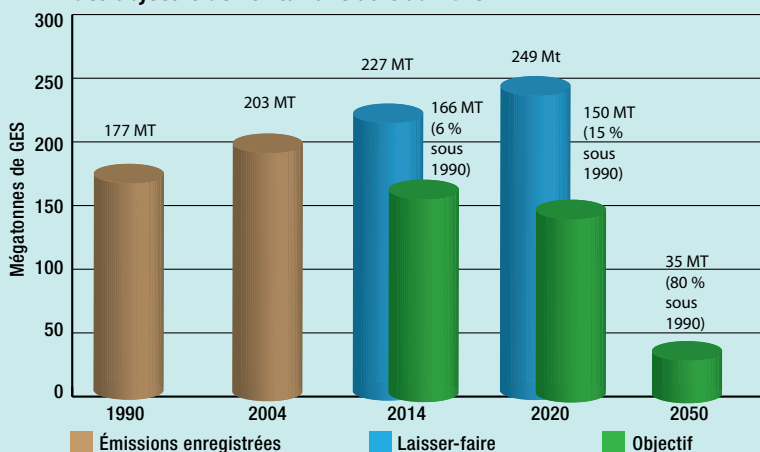
- * **réduction de 6 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2014;**
- * **15 p. 100 d'ici 2020;**
- * **80 p. 100 d'ici 2050.**

Le présent document vous informera sur les mesures que l'Ontario prend pour lutter contre le changement climatique. Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le **plan d'action Ontario vert** et notre premier **rapport annuel**, qui se trouvent sur notre site Web : www.ontario.ca/environnement.

En collaborant, nous pouvons réduire le bilan carbone de l'Ontario. Nos objectifs sont ambitieux mais réalistes. Ils sont nécessaires et réalisables.

Le gouvernement de l'Ontario fait sa part en fixant des objectifs et en mettant en oeuvre des programmes qui nous permettront d'atteindre nos buts. Nous collaborons avec d'autres gouvernements – et avec vous!

Comparaison des scénarios prévisionnels et des objectifs de l'Ontario relatifs aux GES



Source : Objectifs de l'Ontario en matière d'émissions de gaz à effet de serre – Mémoire technique, juin 2007, gouvernement de l'Ontario

Créer un avenir mû par l'énergie verte



Ci-haut : la centrale au charbon Lakeview de Mississauga lors de sa démolition en juin 2006. D'ici la fin de 2014, l'Ontario cessera de brûler du charbon dans les quatre dernières centrales au charbon de la province.

Parce que l'électricité produite à partir du charbon est une des plus importantes sources d'émissions de GES de la province, l'Ontario cessera de brûler cette matière aux quatre dernières centrales alimentées au charbon avant la fin de 2014. La réduction des GES résultante pourrait atteindre 30 mégatonnes.

L'Ontario est le premier territoire d'Amérique du Nord à prendre cette mesure.

Sur la bonne voie

- * La province est en voie d'atteindre son objectif qui consiste à conclure des contrats prévoyant au moins 2 700 nouveaux mégawatts (MW) d'énergie renouvelable d'ici 2010.
- * Les petits producteurs d'énergie peuvent décrocher des contrats à prix fixe de 20 ans visant des projets d'exploitation de sources d'énergie renouvelable, comme le soleil, le vent, la biomasse ou l'eau. Au 1^{er} septembre 2008, on avait signé des contrats s'inscrivant dans des mesures d'exploitation de l'énergie renouvelable représentant plus de 500 MW d'énergie solaire – c'est un des plus importants engagements d'Amérique du Nord.
- * En 2003, des éoliennes offrant une capacité totale de 15 MW fonctionnaient en Ontario. Au 1^{er} septembre 2008, on en exploitait 330 (totalisant 521 MW) et 345 autres étaient en construction.
- * Vous pouvez obtenir la remise de la totalité de la taxe de vente au détail sur le matériel solaire, éolien, hydroélectrique de microcentrale et géothermique admissible qui est installé dans des logements avant le 31 décembre 2009. Cette remise s'ajoute à l'exemption de la taxe de vente sur les électroménagers et les ampoules EnergyStar^{MD} admissibles qui sera accordée jusqu'au 31 août 2009.
- * Le Programme de vérification énergétique résidentielle et le Programme d'amélioration du rendement énergétique domiciliaire de l'Ontario offrent jusqu'à 5 000 \$ par ménage pour une amélioration du rendement énergétique résidentiel et pour le matériel connexe. En septembre 2008, plus de 78 000 vérifications énergétiques et presque 20 000 améliorations du rendement énergétique avaient été effectuées dans des logements.

Photo : gracieuseté du Dan Hahn, Ministère de l'Environnement



Transports-Action Ontario 2020 —

*L'Ontario met en oeuvre un des plans de transport
les plus ambitieux de l'histoire de la province.*

En 2007, la Province a annoncé Transports-Action Ontario 2020, un plan de transport pour la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH). Le gouvernement provincial fournira 11,5 G\$ (sur un investissement total de 17,5 G\$) pour créer ou améliorer 902 kilomètres de circuit de transport en commun rapide. L'amélioration du transport en commun et du réseau routier diminue le temps gaspillé dans les bouchons de circulation, réduit les émissions de GES et augmente le temps passé avec la famille et les amis.



En route!

- **Attribution à Metrolinx** du mandat d'élaborer un plan de transport intégré pour la RGTH. Une ébauche du plan a été rendue publique en septembre 2008.
- Rationalisation du processus d'évaluation environnementale pour accélérer la réalisation des projets de transport en commun.
- Investissement prévu de 744 M\$ dans des projets réalisables rapidement que recommande Metrolinx et qui offrent des avantages à court terme tout en jetant les bases d'une future expansion.
- Fourniture de 870 M\$ à Toronto et à la municipalité régionale de York en vue d'une extension de 8,6 km de la ligne de métro Spadina jusqu'à l'Université York et la cité de Vaughan.
- **Expansion du Réseau GO** : 35 nouvelles voitures de train à deux niveaux; de nouveaux autobus à deux étages sur l'autoroute 407; ouverture du premier parc de stationnement à deux étages du Réseau GO à Burlington à l'été 2008.

Le plan de transport de Metrolinx vise notamment à ce que 75 p. 100 des résidents de la RGTH habitent dans un rayon de deux kilomètres d'une ligne de transport en commun, par comparaison au pourcentage actuel de 42 p. 100. Lorsqu'il sera complètement mis en oeuvre, Transports-Action Ontario 2020 devrait augmenter de 800 millions par année le nombre de déplacements par transport en commun et diminuer de 300 millions les déplacements en voiture.

Le saviez-vous?

- Vous pouvez obtenir une remise de la taxe de vente au détail allant jusqu'à 2 000 \$ si vous achetez un véhicule hybride.
- La Province a exempté certains vélos et les casques de vélo de la taxe de vente au détail.
- Nous avons déposé un règlement qui limitera la vitesse maximale des camions lourds à 105 km/h.
- L'Ontario s'emploie à élaborer une norme de carburant à faible émission de carbone.





Croissance verte

Des collectivités plus durables

Dans le Sud de l'Ontario, le **Plan de la ceinture de verdure** protège contre l'aménagement 1,8 million d'acres de terres agricoles ou écologiquement fragiles, soit une superficie supérieure à celle de l'Île-du-Prince-Édouard. Présentement, les municipalités mettent en oeuvre les politiques du gouvernement liées à la ceinture de verdure... et ce n'est pas tout.

- * En juin 2006, le gouvernement a diffusé le premier plan de croissance établi en application de la **Loi de 2005 sur les zones de croissance**, soit le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe. Ce plan, qui s'étend sur 25 ans, prévoit l'aménagement de collectivités plus compactes, plus complètes et plus durables présentant un bon mélange de logements, d'emplois et de services communautaires.
 - * Nous avons mis à jour le Code du bâtiment de l'Ontario pour augmenter l'efficacité énergétique des nouvelles maisons et des nouveaux immeubles. Grâce au nouveau Code, une maison moyenne bâtie en 2007 est environ 21 p. 100 plus éconergétique qu'une maison construite selon les normes de l'ancien Code.
 - * La **stratégie Cueillez la fraîcheur de l'Ontario!** sensibilise les consommateurs à l'achat d'aliments produits en Ontario.
 - * Nous **planterons 50 millions d'arbres** d'ici 2020 dans le Sud de l'Ontario et 100 000 arbres dans les villes et les zones urbaines d'ici 2010. Jusqu'à présent, 1,28 million d'arbres ont été plantés dans le cadre du premier programme et plus de 24 000 autres ont été plantés grâce au second.
 - * En juillet 2008, le premier ministre Dalton McGuinty a annoncé que l'Ontario protégera au moins 225 000 kilomètres carrés de la région boréale du Grand Nord. En absorbant le carbone, les arbres nous aident à lutter contre le changement climatique.
- 

Création d'emplois par l'écologisation

L'Ontario offre des fonds et des soutiens aux sociétés qui créent des emplois et des produits verts pour assurer notre succès dans l'économie à faible émission de carbone du futur.

- * Le **Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents** lancé en mars 2008 investira 1,15 G\$ au cours des cinq prochaines années pour aider la recherche, le développement et la commercialisation au sein des industries novatrices.
- * Le Programme d'emplois et d'investissements cible des investissements qui favorisent l'expansion et la rétention des entreprises et qui permettent d'attirer des investisseurs étrangers.
- * Le Programme de collaboration stratégique appuie le marketing, la sensibilisation, la recherche et le développement.

- * Le **Fonds pour la recherche en Ontario** (FRO), un programme de 625 M\$ sur quatre ans, transforme les recherches de pointe en marchandises et en services novateurs qui stimulent l'économie de l'Ontario. Au 1^{er} septembre 2008, 173 M\$ avaient été consacrés à des projets du Programme d'infrastructure de recherche du FRO et 48 M\$, à des projets du Programme d'excellence en recherche du FRO.

Les technologies vertes et propres représentent la prochaine grande vague de possibilités de croissance. L'Ontario est un leader dans certains des principaux secteurs des technologies propres, notamment l'énergie solaire, l'énergie éolienne, les biocarburants, les bâtiments verts et le transport des personnes.

Pour en savoir davantage sur ces fonds, visitez www.ontario.ca/environnement.



Écologisation de l'industrie

Un moyen efficace de réduire les émissions de GES des industries consiste à recourir à une approche unique en son genre appelée « plafonnement et échange ». En vertu de cette approche, le gouvernement impose aux sociétés des droits d'émission qui limitent la quantité de GES qu'elles peuvent produire. Les sociétés dont les émissions sont inférieures à leurs droits peuvent vendre ou accumuler leurs droits d'émission surnuméraires.

Quant aux sociétés qui éprouvent de la difficulté à respecter la limite imposée, elles peuvent réduire leurs émissions, faire l'achat de droits d'émission supplémentaires sur le marché ou acheter des crédits dans le cadre d'un projet de réduction des émissions autorisé.

À mesure que le gouvernement réduira les droits d'émission, les industries opteront pour des technologies à faible émission de carbone, solution moins coûteuse que l'achat de droits d'émission ou de crédits.

Le gouvernement de l'Ontario collabore étroitement avec d'autres administrations nord-américaines pour créer un système commun de plafonnement et d'échange des droits d'émission. Un système commun aidera les industries ontariennes à rester compétitives tout en réduisant suffisamment les émissions de GES pour atteindre les futurs objectifs de réduction de la province.

Adaptation au changement climatique

Les effets du changement climatique se font déjà sentir. Les régimes climatiques, les niveaux d'eau et les saisons de croissance changent un peu partout, malgré les efforts déployés pour éliminer les causes du changement climatique.

Le gouvernement de l'Ontario a la responsabilité d'aider les gens et les collectivités à s'adapter au changement climatique.

En 2007, l'Ontario a constitué le **Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique**, qui se compose de 11 scientifiques et experts environnementaux de premier plan. Le gouvernement a demandé au Comité de présenter des recommandations sur la voie à suivre.

En janvier 2008, le premier ministre Dalton McGuinty a participé au Forum sur l'adaptation au changement climatique qui s'est tenu à Vancouver et qui était parrainé par le Conseil de la fédération. Il a aussi tenu au printemps de 2008 un sommet sur l'adaptation à l'échelle nationale qui réunissait plus de 100 scientifiques, universitaires, ingénieurs et représentants de collectivités et de gouvernements provenant de toutes les régions du Canada. Un des principaux points de consensus du sommet était la nécessité d'intégrer l'adaptation dans les processus standard du gouvernement en matière de politiques et de prise de décisions.



Nous collaborons avec les autres

L'Ontario veut être un leader de la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi nous collaborons avec des administrations de tous les paliers et de toutes les régions.

* L'Ontario participe à la **Western Climate Initiative**, à la **Regional Greenhouse Gas Initiative** et au **Midwestern Greenhouse Gas Reduction Accord**.

* En juin 2008, l'**Ontario et le Québec** ont conclu un **protocole d'entente** prévoyant l'élaboration d'un système régional de plafonnement et d'échange qui devrait être mis en oeuvre au début de 2010.

* L'Ontario est devenue membre du **Climate Registry** et établit des liens avec d'autres administrations du Canada, des É.-U. et du Mexique.

* En août 2007, le **Conseil de la fédération** a accepté de consacrer sa réunion annuelle à l'énergie et au changement climatique. Lors de cette réunion, les premiers ministres provinciaux ont consenti à mettre en oeuvre des stratégies de conservation d'énergie et à réduire les émissions de GES dans les limites de leur territoire, selon le plan de chaque province ou territoire en matière de changement climatique.

L'Ontario appuie également des organismes non gouvernementaux qui réalisent des projets communautaires pour aider les Ontariennes et les Ontariens à réduire leur bilan carbone.

Nous pouvons tous contribuer à améliorer la situation en combinant nos efforts!

Renseignez-vous sur les manières de bénéficier des programmes de l'Ontario en matière de changement climatique, y compris des remises et des incitatifs – et découvrez ce que vous pouvez faire à la maison et au travail – en visitant :

www.ontario.ca/toutcompte

www.ontario.ca/environnement

toutcompte